

---

---

**N° 1997-2188 - domaine et administration générale + déplacements et voirie + finances et programmation - Corbas, Saint Priest - Echange, avec le département du Rhône, de parcelles de terrain situées lieu-dit "Long de Feuilly et Terre Parent" à Saint Priest et lieu-dit "les Taillis nord" à Corbas - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier relatif à l'acquisition par la Communauté urbaine, par voie d'échange, d'une parcelle de terrain nu de 1 390 mètres carrés cadastrée sous le numéro 119 de la section CY, située lieu-dit "Long de Feuilly et Terre Parent" à Saint Priest et nécessaire à l'aménagement de la rue de l'Aviation.

En échange, la Communauté urbaine céderait, au département du Rhône, une parcelle de terrain nu d'une superficie de 1 536 mètres carrés à détacher de la parcelle, cadastrée sous le numéro 121 de la section BO, située lieu-dit "les Taillis nord" à Corbas, en vue de l'aménagement du boulevard urbain sud et du boulevard Jean Mermoz.

Compte tenu de l'estimation dégagée par les services fiscaux, cet échange serait réalisé sans soulte ;

**B - Propose** d'approuver le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique d'échange à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique d'échange à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,